

## ÉLECTION CONTESTÉE DE SAINT-ANTOINE, MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 8 février 1897.

A l'honorable J. D. EDGAR,  
Orateur de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie du jugement final rendu le 30 janvier 1897, maintenant les objections préliminaires et renvoyant la pétition d'élection *re* district électoral de Saint-Antoine, dans les cité et district judiciaire de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

CHARLES GILL, J.C.S.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC, }  
DISTRICT DE MONTRÉAL. }

*Cour Supérieure.*

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

Élection d'un député pour le district électoral de Saint-Antoine, dans la cité et le district judiciaire de Montréal, tenue les 16ème et 23ème jours de juin, dans l'année 1896, étant respectivement les jours de nomination et de votation à la dite élection.

(N° 4.)

Le 30ème jour de janvier 1897.

PRÉSENT.

L'honorable juge GILL.

SAMUEL GRIFFITH, cocher, et JEAN-BAPTISTE SICARD, constructeur de moulins,  
tous deux de la cité et du district de Montréal.

*Pétitionnaires ;**vs*

THOMAS GEORGES RODDICK, de la cité et du district de Montréal, médecin et  
chirurgien,

*Défendeur.*

et

GEORGE ROBERT WOODBURN, de la cité de Montréal, maître plombier,

*Pétitionnaire substitué.*

Nous, juge soussigné de la dite cour Supérieure dans et pour le district de Montréal, ayant entendu les parties par leurs avocats sur le mérite des objections préliminaires en cette cause ;

Considérant que la qualité d'électeur a été déniée au dit pétitionnaire sur les objections préliminaires et qu'il était de son devoir de prouver sa dite qualité, ce qu'il n'a pas fait ; maintenons les dites objections préliminaires avec dépens, et renvoyons la dite pétition d'élection en cette cause, avec dépens.

CHARLES GILL, J.C.S.

(Vraie copie.)

L. H. COLLARD,

*Député protonotaire, C.S.*